



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: TCH Slope Reprofilng – Yoho National Park		
Sujet : Reprofilage de la pente de la Transcanadienne, parc national des Yoho		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-15-5098/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 001	Date: June 30, 2015 Date : 30 juin 2015
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-15-00687549		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: July 9, 2015	Time Zone: Mountain Daylight Time (MST)
À : 14h00	Le : 9 juillet 2015	Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HAR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Signature	Date



This amendment is being raised to answer questions submitted in response to solicitation 5P420-15-5098/A:

QUESTIONS AND ANSWERS:

Q1. We note that removal of halfbarrels is 25% of the preshear area for final wall control. How is this number come about and what methods of removal are acceptable?

A1. We anticipate that the successful Contractor will utilize controlled blasting techniques to minimize the amount of drill hole traces left on the final face. The rock encountered on the Phyllite slope (km 124+270 to 125+670) is of poor quality and we do not anticipate that many hole traces will be left on this face outside the acceptance criteria on drawing 2015-02-2001 Rev00 (note: Not all drill hole traces are required to be removed). The rock face at Lower Sherbrooke is fairly small in height and the final wall control may be questionable due to weathering and historic blasting. We anticipate most of the removal of hole traces will be on the Sherbrooke Rock face, and this is the basis of the for half barrel removal.

Acceptable methods would be part of the Contractor's Means and Methods, but we anticipate the following would be acceptable; Excavators with hydraulic breakers, drill rigs chipping the surface, and/or scalers on ropes with pneumatic breakers/jackhammers/scabblers/bush hammers or other methods to meet the acceptance criteria.

Q2. Since there are no liquidated damages or site occupancy clauses can work be extended beyond October 31.

A2. The contract completion date is October 31, 2015.

All other terms and conditions remain the same.

La présente modification est présentée pour répondre aux questions posées en ce qui concerne l'appel d'offres 5P420-15-5098/A :

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q1. Nous remarquons que l'enlèvement des traces représente 25 % du secteur prédécoupé en ce qui a trait à la vérification de la paroi finale. Comment en êtes-vous venu à ce nombre et quelles méthodes d'enlèvement sont acceptées?

R1. Nous nous attendons à ce que l'entrepreneur choisi se serve de techniques de sautage contrôlé afin de minimiser la quantité de traces de trou de forage dans la paroi finale. Les rochers qui se trouvent sur la pente en phyllite (km 124+270 et 125+670) sont de mauvaise qualité et nous prévoyons qu'il n'y aura pas davantage de traces de trou sur cette surface que la limite acceptée sur le dessin 2015-02-2001 Rev00 (remarque : ce ne sont pas toutes les traces de trou de forage qui doivent être enlevées). La surface rocheuse de la partie en aval du lac Sherbrooke est assez basse et la vérification de la paroi finale pourrait être douteuse en raison de l'exposition aux intempéries et des anciens dynamitages. Nous nous attendons à ce que la plupart des traces enlevées soient sur la paroi rocheuse du lac Sherbrooke, et c'est ce sur quoi nous nous fondons pour l'enlèvement des traces.

Les méthodes acceptées sont celles faisant partie des moyens et des méthodes de l'entrepreneur, mais les méthodes suivantes seraient acceptables : des excavatrices avec des concasseurs hydrauliques, des appareils de forage piquetant la surface, des détartreurs sur corde avec des concasseurs hydrauliques, des marteaux piqueurs des outils à air comprimé, des marteaux bouchardeurs ou toute autre méthode qui répond aux critères d'acceptabilité.

Q2. Puisqu'il n'y a pas de dommages-intérêts ou de dispositions visant l'occupation du site, les travaux peuvent-ils s'étendre au-delà du 31 octobre?

R2. La date de clôture du marché est le 31 octobre 2015.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés